

Séance
ordinaire du 15
janvier 2018

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-JOLI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU QUINZIÈME (15^e) JOUR
DU MOIS DE JANVIER DEUX-MIL-DIX-HUIT (2018) À COMPTER DE 20 h 30 À
LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 40 HÔTEL-DE-VILLE À MONT-JOLI**

M. Martin Soucy, maire
M. Gilles Lavoie, conseiller du district 1
Mme Annie Blais, conseillère du district 2
M. Robin Guy, conseiller du district 3
M. Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4
M. Alain Thibault, conseiller du district 5
M. Denis Dubé, conseiller du district 6

Monsieur le Maire préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Quatre (4) contribuables assistent à la séance alors que trois (3) membres du personnel-cadre de la Ville, soit mesdames Kathleen Bossé, greffière ainsi que messieurs Joël Harrisson, directeur général, directeur des ressources humaines et greffier adjoint ainsi que Steve Corneau, directeur des finances y assistent.

Sont également présents Madame Sonia Lévesque, du journal L'Avantage et monsieur Marc Després de la Télévision de La Mitis.

MOMENT DE RÉFLEXION

18.01.01

**OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR LE MAIRE ET
CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Bonsoir,

Au nom de mes collègues du conseil, je tiens à souhaiter la bienvenue au public présent de même qu'à nos concitoyennes et concitoyens qui nous regardent par le truchement de la Télévision de La Mitis. Je préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Tous forment le quorum du conseil municipal. Les membres reconnaissent avoir été convoqués selon les dispositions de la Loi. La greffière rédige le procès-verbal.

18.01.02

LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de l'adopter comme suit :

1. Ouverture de la séance par monsieur le maire et constatation de la signification de l'avis de convocation.
2. Lecture et approbation de l'ordre du jour.
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 4 décembre 2017 à 20 h 30 et des procès-verbaux des séances extraordinaires du 18 décembre 2017 à 20 h, 20 h 15 et 20 h 30;
4. Adoption du bordereau des comptes à payer de la Ville de Mont-Joli :
 - ☞ Comptes réguliers : 681 355.09\$
 - ☞ Comptes préautorisés : 1 155 505.03\$

ADMINISTRATION

5. Avis de motion d'un règlement abrogeant et remplaçant le règlement 2016-1350 relatif au code d'éthique et de déontologie des membres du conseil municipal de la Ville de Mont-Joli.

6. Présentation du projet de règlement 2018-1378 abrogeant et remplaçant le règlement 2016-1350 relatif au code d'éthique et de déontologie des membres du conseil municipal de la Ville de Mont-Joli.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

7. Ratification de mandat à la firme Bernard et Gaudreault, arpenteurs-géomètres inc.
8. Contribution de la Ville de Mont-Joli au financement du poste de chargée de projets en développement commercial.
9. Adjudication d'un mandat à la firme GAM Experts-Conseils.

FINANCES

10. Adoption du règlement 2017-1375 adoptant les prévisions budgétaires et fixant les taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'année financière 2018.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

11. Adjudication d'un mandat d'accompagnement en ressources humaines.
12. Attribution d'un poste d'opérateur 2 permanent saisonnier hiver au service des travaux publics.

LOISIRS

13. Ratification d'un mandat à Atelier 5 pour la préparation d'un devis de performance pour la construction d'un nouvel aréna – partie architecture.
14. Ratification d'un mandat à la firme Stantec pour la préparation d'un devis de performance pour la construction d'un nouvel aréna – partie ingénierie.
15. Ratification d'un mandat à la firme TR3E experts-conseils inc. pour la préparation d'un devis de performance pour la construction d'un nouvel aréna – partie structure et aménagement extérieur.
16. Autorisation d'embauche de personnel pour la piscine Gervais-Rioux.
17. Ratification d'embauche de personnel pour la surveillance des séances de patinage libre au Stade du centenaire.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

18. Demande d'aide financière pour l'acquisition d'un poste de commandement pour le regroupement incendie de la région Mont-Joli.
19. Demande d'aide financière pour l'acquisition d'une unité de désincarcération.

TRAVAUX PUBLICS

20. Avis de motion d'un règlement modifiant le règlement 2016-1347 concernant la gestion des eaux.
21. Présentation du projet de règlement 2018-1379 modifiant le règlement 2016-1347 concernant la gestion des eaux.
22. Autorisation de paiement numéro 3 pour le projet de la réfection de la rue St-Jean-Baptiste.
23. Présentation du projet de règlement 2017-1373 sur la mesure de la consommation de l'eau dans les immeubles utilisés ou destinés à être utilisés, en partie ou en totalité à des fins non résidentielles.

URBANISME

24. Avis de motion d'un règlement modifiant divers éléments du règlement 2009-1209.
25. Adoption du premier projet de règlement 2017-1374 modifiant divers éléments du règlement 2009-1209.
26. Avis de motion d'un règlement modifiant divers éléments du règlement de zonage 2009-1210.
27. Adoption du premier projet de règlement 2017-1376 modifiant divers éléments du règlement de zonage 2009-1210.
28. Avis de motion d'un règlement modifiant le règlement 2017-1372 instituant deux (2) programmes de soutien à la rénovation.
29. Présentation du règlement 2018-1377 modifiant le règlement 2017-1372 instituant deux (2) programmes de soutien à la rénovation.
30. Consultation publique sur la demande de dérogation mineure du 1675, rue St-Onge.
31. Consultation publique sur la demande de dérogation mineure du 1745, boulevard Jacques-Cartier.

AFFAIRES NOUVELLES

32. Nomination d'une mairesse suppléante pour les mois de février, mars et avril 2018
32. Période de questions.
33. Clôture et levée de l'assemblée.

18.01.03

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 4 DÉCEMBRE 2017 À 20H30 ET DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 18 DÉCEMBRE 2017 À 20H, 20H15 ET 20H30

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil reconnaissent avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance du 4 décembre 2017 à 20 h 30 et des procès-verbaux des séances extraordinaires du 18 décembre 2017 à 20 h, 20 h 15 et 20 h 30;

CONSIDÉRANT QUE, de ce fait, la greffière est dispensée d'en faire lecture en vertu de l'article 333 de la *Loi sur les Cités et Villes*;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'adopter lesdits procès-verbaux;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le procès-verbal du lundi 4 décembre 2017 à 20 h 30 en sa forme et teneur;

Il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le procès-verbal du lundi 18 décembre 2017 à 20 h en sa forme et teneur;

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le procès-verbal du lundi 18 décembre 2017 à 20 h 15 en sa forme et teneur;

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le procès-verbal du lundi 18 décembre 2017 à 20 h 30 en sa forme et teneur.

18.01.04 ADOPTION DU BORDEREAU DES COMPTES À PAYER DE LA VILLE DE MONT-JOLI

Il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité :

- ↳ que le conseil municipal autorise le paiement des comptes réguliers de la Ville de Mont-Joli au montant de 681 355.09 \$;
- ↳ et que le conseil ratifie le paiement des comptes préautorisés au montant de 1 155 505.03\$.

ADMINISTRATION

18.01.05 AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 2016-1350 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MONT-JOLI

La conseillère Annie Blais donne avis de motion avec dispense de lecture qu'à une séance ultérieure de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement abrogeant et remplaçant le règlement 2016-1350 relatif au code d'éthique et de déontologie des membres du conseil municipal de la Ville de Mont-Joli.

18.01.06 PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2018-1378 ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 2016-1350 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MONT-JOLI

La conseillère Annie Blais présente le projet de règlement 2018-1378 abrogeant et remplaçant le règlement 2016-1350 relatif au code d'éthique et de déontologie des membres du conseil municipal de la Ville de Mont-Joli.

Le projet de règlement présente les principes et les valeurs éthiques retenues à savoir : soutenir la vie démocratique, servir l'intérêt général, aider à la transparence; protéger la confiance du public, promouvoir le comportement éthique et susciter une culture éthique. Pour assurer le respect de ces principes, les élus s'engagent à agir en tout temps avec prudence et être animés par des valeurs de respect, d'intégrité, d'impartialité et de loyauté.

Sont également présentés les règles d'éthiques et de déontologie pendant le mandat des élus soient : la prudence et le respect des valeurs véhiculées par le présent code, la loyauté et le respect de l'intérêt public, le comportement à l'égard des cadeaux et autres gratifications, les situations de conflits à éviter entre intérêts personnels et celui d'un membre de sa famille immédiate, l'obligation de divulguer les situations susceptibles de le placer en situation de conflit d'intérêts, l'obligation de mettre fin à toute situation de conflit d'intérêts découlant de certaines situations, l'abstention de détenir un intérêt dans un contrat avec la Ville ou un organisme municipal, l'abstention de solliciter, d'accepter ou de recevoir un don quelconque pour lui ou un membre de sa famille, s'abstenir d'utiliser des renseignements à des fins personnelles, s'abstenir de faire l'annonce, lors d'activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi de subvention, s'abstenir d'utiliser des ressources de la Ville à des fins personnelles, les relations avec les employés, l'absence d'influence dans les processus d'embauche, de promotion ou d'évaluation de rendement des membres de sa famille ou de toute personne à qui il est lié légalement ou dont il est redevable.

Sont également légiférés la divulgation de liens avec certains candidats et obligation de retrait, l'utilisation d'éléments d'identification visuelle de la Ville à des fins personnelles, la participation à des séances de formation, l'interdiction de tirer un avantage indu de leurs fonctions antérieures ou d'utiliser à leur profit ou au profit d'un membre de leur famille immédiate une information confidentielle acquise dans l'exercice de leur fonction, l'interdiction d'occuper certains postes ou de représenter des tiers auprès de la municipalité, la malversation et l'abus de confiance et enfin, les mécanismes de contrôle.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

18.01.07 RATIFICATION DE MANDAT À LA FIRME BERNARD ET GAUDREULT, ARPENTEURS-GÉOMÈTRES INC.

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil ratifie un mandat donné à la firme Bernard et Gaudreault, arpenteurs-géomètres inc. dans le dossier du futur hôtel à l'arrivée de l'autoroute 20, et ce, au montant de 5184.50 \$ incluant les taxes.

18.01.08 CONTRIBUTION DE LA VILLE DE MONT-JOLI AU FINANCEMENT DU POSTE DE CHARGÉE DE PROJETS EN DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que la Ville de Mont-Joli versera la somme de 55 870\$ à la Corporation de développement économique de Mont-Joli (CODEM) qui fera l'objet de quatre (4) paiements égaux. Cette dépense est prévue au budget de la Ville.

18.01.09 ADJUDICATION D'UN MANDAT À LA FIRME GAM EXPERTS-CONSEILS

Il est proposé par la conseillère Annie Blais proposé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'adjudication d'un mandat à la firme GAM Experts-Conseils pour une planification stratégique quinquennale, et ce, au montant de 13 669\$ plus les frais afférents.

FINANCES

18.01.10 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2017-1375 ADOPTANT LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES ET FIXANT LES TAUX DE TAXATION ET DE TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2018

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le règlement 2017-1375 adoptant les prévisions budgétaires et fixant les taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'année financière 2018.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

18.01.11 ADJUDICATION D'UN MANDAT D'ACCOMPAGNEMENT EN RESSOURCES HUMAINES

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil autorise l'octroi d'un mandat d'accompagnement en ressources humaines, pour monsieur Joël Harrisson, directeur général, directeur des ressources humaines et greffier adjoint lors de la négociation de la convention collective des pompiers, et ce, au taux horaire de 195 \$ plus les frais de déplacement et les frais afférents au Carrefour du Capital humain de l'Union des municipalités du Québec.

18.01.12 ATTRIBUTION D'UN POSTE D'OPÉRATEUR 2 PERMANENT SAISONNIER HIVER AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Il est proposé par le conseiller Robin Guy appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'attribution d'un poste d'opérateur 2 permanent saisonnier hiver à monsieur Claude Fougère. Monsieur Fougère a droit à une période de formation et d'essai de trente jours (30) tel qu'inscrit à l'article 21.03 a) de la convention collective.

LOISIRS

18.01.13 RATIFICATION D'UN MANDAT À ATELIER 5 POUR LA PRÉPARATION D'UN DEVIS DE PERFORMANCE POUR LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEL ARÉNA – PARTIE ARCHITECTURE

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil municipal ratifie l'adjudication d'un mandat à la firme Atelier 5 pour la préparation d'un devis de performance pour la construction d'un nouvel aréna – partie architecture, et ce, au montant de 21 700 \$ plus les taxes.

18.01.14 RATIFICATION D'UN MANDAT À LA FIRME STANTEC POUR LA PRÉPARATION D'UN DEVIS DE PERFORMANCE POUR LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEL ARÉNA – PARTIE INGÉNIERIE

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal ratifie l'adjudication d'un mandat à la firme Stantec pour la préparation d'un devis de performance pour la construction d'un nouvel aréna – partie ingénierie, et ce, au montant de 21 000 \$ plus les taxes.

18.01.15 RATIFICATION D'UN MANDAT À LA FIRME TR3E EXPERTS-CONSEILS INC. POUR LA PRÉPARATION D'UN DEVIS DE PERFORMANCE POUR LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEL ARÉNA – PARTIE STRUCTURE ET AMÉNAGEMENT EXTÉRIEUR

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil ratifie l'adjudication d'un mandat à la firme TR3E experts-conseils inc. pour la préparation d'un devis de performance pour la construction d'un nouvel aréna – partie structure et aménagement extérieur, et ce, au montant de 13 650 \$ plus les taxes.

18.01.16 AUTORISATION D'EMBAUCHE DE PERSONNEL POUR LA PISCINE GERVAIS-RIOUX

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'embauche de madame Marie-Élyse Gagnon et de monsieur Jérémy Audet, à la piscine Gervais-Rieux. Les conditions de travail sont conformes à la convention collective des employés de la Ville de Mont-Joli. Madame Gagnon et monsieur Audet auront le statut de personne salariée en probation. Ils entreront en fonction le 15 janvier 2018.

18.01.17 RATIFICATION D'EMBAUCHE DE PERSONNEL POUR LA SURVEILLANCE DES SÉANCES DE PATINAGE LIBRE AU STADE DU CENTENAIRE

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité de ratifier l'embauche de monsieur Gilles Lacasse pour la surveillance des séances de patinage libre. Monsieur Lacasse a débuté son emploi le 27 décembre 2017.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

18.01.18 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ACQUISITION D'UN VÉHICULE SERVANT DE POSTE DE COMMANDEMENT POUR LE REGROUPEMENT INCENDIE DE LA RÉGION MONT-JOLI

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil autorise le service des finances à déposer une demande dans le cadre du programme d'aide financière pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire pour l'acquisition d'un poste de commandement pour le regroupement incendie de la région de Mont-Joli.

La Ville de Mont-Joli sera responsable de la présentation de la demande et par la même résolution, le conseil autorise monsieur Steve Corneau, directeur des finances et trésorier, à compléter et signer les documents relatifs à ladite demande.

18.01.19 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ACQUISITION D'UNE UNITÉ DE DÉSINCARCÉRATION

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil autorise le service des finances à déposer une demande dans le cadre du programme d'aide financière pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire pour l'acquisition d'une unité de désincarcération qui servira à l'ensemble des municipalités de la MRC de La Mitis;

La Ville de Mont-Joli sera responsable de la présentation de la demande et par la même résolution, le conseil autorise monsieur Steve Corneau, directeur des finances et trésorier, à compléter et signer les documents relatifs à ladite demande.

TRAVAUX PUBLICS

18.01.20 AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2016-1347 CONCERNANT LA GESTION DES EAUX

Le conseiller Gilles Lavoie donne avis de motion avec dispense de lecture qu'à une séance ultérieure de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement modifiant le règlement 2016-1347.

18.01.21 PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2018-1379 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2016-1347 CONCERNANT LA GESTION DES EAUX

Le conseiller Gilles Lavoie présente le projet de règlement 2018-1379 modifiant le règlement 2016-1347 concernant la gestion des eaux.

La modification précise le rôle de la fourniture des compteurs d'eau par la Ville et la responsabilité de l'installation de ceux-ci par le propriétaire du bâtiment.

18.01.22 AUTORISATION DE PAIEMENT NUMÉRO 3 POUR LE PROJET DE LA RÉFECTION DE LA RUE ST-JEAN-BAPTISTE

CONSIDÉRANT QUE la firme Les Excavations Léon Chouinard et fils Ltée. a présenté à la firme Stantec une demande de paiement no 3 pour le projet de la réfection de la rue St-Jean-Baptiste;

CONSIDÉRANT QUE ladite demande de paiement a une retenue contractuelle de 10 %;

CONSIDÉRANT l'analyse de la demande de paiement no 3 et la recommandation de la firme Stantec ainsi que du directeur des finances et trésorier, monsieur Steve Corneau;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement no 3 au montant de 189 465.11 \$ taxes incluses à la firme Les Excavations Léon Chouinard Ltée.

18.01.23 PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2017-1373 SUR LA MESURE DE LA CONSOMMATION DE L'EAU DANS LES IMMEUBLES UTILISÉS OU DESTINÉS À ÊTRE UTILISÉS, EN PARTIE OU EN TOTALITÉ À DES FINS NON RÉSIDEN- TIELLES

Le conseiller Gilles Lavoie présente le projet de règlement 2017-1373 sur la mesure de la consommation de l'eau dans les immeubles utilisés ou destinés à être utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles.

Ce règlement prévoit la fourniture et l'installation des compteurs d'eau, les immeubles assujettis, les frais et la tarification, les normes d'installation, l'usage et l'entretien, la lecture et la vérification ainsi que les infractions et les pénalités.

URBANISME

18.01.24 AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT DIVERS ÉLÉMENTS DU RÈGLEMENT 2009-1209

La conseillère Annie Blais donne avis de motion avec dispense de lecture qu'à une séance ultérieure de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement modifiant divers éléments du règlement 2009-1209.

18.01.25 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 2017-1374 MODIFIANT DIVERS ÉLÉMENTS DU RÈGLEMENT 2009-1209

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil autorise l'adoption du premier projet de règlement 2017-1374 modifiant divers éléments du règlement 2009-1209.

18.01.26 AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT DIVERS ÉLÉMENTS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 2009-1210
Annie

La conseillère Annie Blais donne avis de motion avec dispense de lecture qu'à une séance ultérieure de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement modifiant divers éléments du règlement de zonage 2009-1210.

18.01.27 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 2017-1376 MODIFIANT DIVERS ÉLÉMENTS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 2009-1210

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil autorise l'adoption du premier projet de règlement 2017-1376 modifiant divers éléments du règlement de zonage 2009-1210.

18.01.28 AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2017-1372 INSTITUANT DEUX (2) PROGRAMMES DE SOUTIEN À LA RÉNOVATION

Le conseiller Alain Thibault donne avis de motion avec dispense de lecture qu'à une séance ultérieure de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement modifiant le règlement 2017-1372 instituant deux (2) programmes de soutien à la rénovation.

18.01.29 PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT 2018-1377 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2017-1372 INSTITUANT DEUX (2) PROGRAMMES DE SOUTIEN À LA RÉNOVATION

Le conseiller Alain Thibault présente le projet de règlement 2018-1377 modifiant le règlement 2017-1372 instituant deux (2) programmes de soutien à la rénovation.

Ce règlement propose des modifications au règlement 2017-1372 quant au territoire d'application, au montant maximal de subvention, l'engagement relatif au loyer ainsi que l'annexe 2.

18.01.30

CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DU 1675, RUE ST-ONGE

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jocelyn Thibault a déposé une demande de dérogation mineure pour le 1675, rue St-Onge afin de régulariser la marge latérale du garage annexé à 0,89 mètre et 0,99 mètre au lieu de la distance minimale de 1 mètre prescrite au règlement de zonage 2009-1210;

CONSIDÉRANT QUE cette demande ne cause aucun préjudice sérieux aux propriétés avoisinantes;

CONSIDÉRANT QUE cette demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme en vigueur;

CONSIDÉRANT l'avis public paru dans le Journal l'Avantage en date du mercredi 27 décembre 2017;

CONSIDÉRANT QU'aucun contribuable ne s'oppose à cette demande de dérogation mineure;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil accepte la demande de dérogation mineure déposée par monsieur Jocelyn Thibault, pour le 1675, rue St-Onge.

18.01.31

CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DU 1745, BOULEVARD JACQUES-CARTIER

CONSIDÉRANT QUE monsieur Langis Bélanger a déposé une demande de dérogation mineure pour le 1745, boulevard Jacques-Cartier afin d'agrandir un logement à l'arrière de l'immeuble de 3,26 mètres par 8,32 mètres dans la remise attenante existante, la largeur de l'agrandissement empiétant de 3,11 mètres dans la marge de recul arrière alors que la norme prescrite d'une marge de recul arrière est de 6 mètres;

CONSIDÉRANT QUE cette demande ne cause aucun préjudice sérieux aux propriétés avoisinantes;

CONSIDÉRANT QUE cette demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme en vigueur;

CONSIDÉRANT l'avis public paru dans le Journal l'Avantage en date du mercredi 27 décembre 2017;

CONSIDÉRANT QU'aucun contribuable ne s'oppose à cette demande de dérogation mineure;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil accepte la demande de dérogation mineure déposée par monsieur Langis Bélanger, pour le 1745 boulevard Jacques-Cartier.

AFFAIRES NOUVELLES

18.01.32

NOMINATION D'UNE MAIRESSE SUPPLÉANTE POUR LES MOIS DE FÉVRIER, MARS ET AVRIL

Item retiré

18.01.33

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Gaétan Morissette se demande si c'est parce que nous ne connaissons pas le prix des véhicules que nous demandons une aide financière.

Monsieur Soucy répond qu'il s'agit d'un programme du gouvernement dont la subvention peut atteindre 50% des coûts jusqu'à concurrence de 50%. Donc, si nous obtenons une ou des subventions pour ces véhicules, cela diminuera les coûts d'acquisition.

Monsieur Roger Boudreau demande si la résolution du financement du poste de chargée de projets est celui de madame Edith Thibault. Monsieur Soucy répond par l'affirmative.

Monsieur Boudreau demande s'il y a un emplacement de choisi pour le nouvel aréna?

Monsieur Soucy explique qu'il s'agit de résolution pour le devis de performance dans un objectif d'une construction neuve peut importe son emplacement. Il invite monsieur Boudreau à suivre l'actualité sur le positionnement du conseil sur la question d'ici la fin janvier début février.

18.01.34

CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 21 h 05, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de lever la présente séance.

Martin Soucy
Maire

Kathleen Bossé
Greffière